



Communiqué 30 avril 2020

La commission interministérielle chargée du suivi de l'approvisionnement, des prix et des opérations de contrôle de la qualité et des prix, a tenu une réunion le jeudi 30 avril 2020, sous la présidence du département des Affaires Générales et de la Gouvernance relevant du Ministère de l'Économie et des Finances et avec la participation des départements ministériels chargés de l'Intérieur, de l'Agriculture, des Pêches Maritimes, de l'Industrie et du Commerce, et celui de l'Énergie et des Mines. Cette réunion a été consacrée à faire le point la situation de l'approvisionnement, des prix et du contrôle.

Le suivi quotidien du marché par les départements concernés, fait état d'un approvisionnement normal en produits alimentaires, énergétiques et d'hygiène, et que l'offre disponible couvrent largement les besoins pour le mois du Ramadan, et même plusieurs semaines voir plusieurs mois selon les marchandises.

Les prix des principaux biens de consommation essentiels, a connu une stabilité durant les 5 premiers jours de ce mois sacré par rapport à la semaine précédente, certains produits ont même enregistré des baisses des niveaux des prix par rapport à la même période de l'année précédente. A titre d'exemple, le prix de la tomate a régressé de 11% sur l'année, l'oignon vert a enregistré -36% et l'oignon sec -14%, par contre des augmentations ont concerné les prix des oranges et du citron.

Les prix des viandes connaissent une stabilité sur le court terme, la comparaison par rapport à l'année dernière fait ressortir une évolution pour les viandes bovines et ovines de -6,5%, et de 25,5% pour le poulet vivant.

Les légumineuses, et suite à la suspension des droit d'importations en conséquence d'une forte augmentation de la demande en mi-mars, les prix ont amorcé un trend baissier par rapport à l'année dernière, notamment pour les pois chiches.

Pour le bilan des opérations de contrôle des prix et de la qualité des produits alimentaires aussi bien au niveau de l'importation que celui du marché local, il se présente comme suit :

- Les interventions des commissions mixtes provinciales et locales de contrôle des prix et de la qualité des produits alimentaires ont concerné durant les 5 premiers jours du Ramadan, plus de 8.000 points de production, de stockage et de vente en gros et au détail, et ont conduit à la constatation de 130 infractions en matière de prix et de qualité des produits alimentaires, dont 100 pour défaut d'affichage des prix. Les mesures règlementaires ont été prises à l'encontre des contrevenants.
Pour ce qui est de la qualité des marchandises et produits stockés ou présentés à la vente, les commissions mixtes ont procédé à la saisie et à la

destruction de plus de 16 tonnes de marchandises impropres à la consommation ou non conformes aux normes requises. Ces quantités comprennent 4,5 tonnes de lait et dérivés, 3,3 tonnes de viandes, poissons et charcuterie, 2,8 tonnes de boissons et jus et 2 tonnes de pains, gâteaux et confiserie.

- Les interventions des services de contrôle de la qualité et de la sécurité sanitaire des produits alimentaires (hors commissions mixtes de contrôle), et qui concerne les contrôles permanents des importations, les abattoirs et les unités de production, de préparation et de distribution, ce contrôle a concerné environ 80.000 tonnes de biens et produits à l'importation et à l'exportation, dont 450 tonnes ont été refoulés. en plus d'autres opérations qui concernent les abattoirs et unités industrielles agréées qui ont abouti à la rédaction de 20 procès-verbaux à soumettre à la justice et la saisie et destruction de 20 tonnes de viandes rouges, blanches et produits de la pêche.

La commission poursuivra la tenue régulière de ses réunions pour suivre l'évolution de la situation des marchés, le niveau de l'approvisionnement et des prix et le bilan des intervention des commissions de contrôle pour faire face à tout type de fraude, de monopolisation, de spéculation ou de manipulation des prix.